



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5068

Lancement de l'opération n° 01179003 "Renforcement de l'éclairage public de la place des  
Terreaux à Lyon 1er" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Direction de l'Eclairage Urbain

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5068 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 01179003  
"RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA  
PLACE DES TERREAUX A LYON 1ER" ET AFFECTATION  
D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 00013  
(DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Eclairage public 2015-2020 » AP n° 2015-1, programme 00013.

La place des Terreaux est un lieu majeur d'attractivité de la Ville avec une forte activité nocturne de par ses commerces et terrasses. Il convient de réguler les usages de cet espace et de renforcer l'éclairage public.

La question de l'éclairage en seconde partie de soirée de ce site très fréquenté se pose avec la fermeture des établissements nocturnes qui participent à éclairer la place et avec l'extinction à venir des illuminations des bâtiments qui entourent la place. Cette contrainte résulte également de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, qui impose une extinction des mises en valeur des bâtiments au plus tard à 1 heure du matin.

L'objectif de l'opération consiste à mettre en place un éclairage de substitution, pour garantir une continuité d'éclairage durant toute la nuit, de façon à assurer la sécurité des personnes et des biens et à permettre par ailleurs, le bon fonctionnement de la vidéo protection. Ainsi, la Ville de Lyon se conforme à l'arrêté du 27 décembre 2018, en substituant ce nouvel éclairage aux illuminations des façades, lesquelles, pour l'instant, restent éclairées toute la nuit pour permettre un éclairage suffisant.

Ce complément d'éclairage sera mis en service uniquement en deuxième partie de soirée.

Les travaux consistent, en accord avec la Direction régionale des affaires culturelles, à intégrer des projecteurs en partie haute de la façade du Palais Saint-Pierre, pour éclairer uniformément l'ensemble de la place.

Le montant global de l'opération est estimé à 125 000 € TTC. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'AP n°2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n°2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 01179003 « Renforcement de l'éclairage public de la place des Terreaux » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 01179003, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 814, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :  
  
- 2019 : 125 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE